



## MANQUEMENTS ET FRAIS DIVERS

### 1. Rencontres :

#### 1.1. Manquements aux règles de participation :

<b>1.1.1</b>	Club jouant sans autorisation contre une société affiliée ou non à la FFBB		150€
<b>1.1.2</b>	Changement de date, d'horaire ou inversion de terrain sans autorisation de la Commission des Compétitions ou du Comité, + Frais d'arbitrages		100€
<b>1.1.3</b>	<b>a)</b> Équipe déclarant forfait général après établissement des calendriers <b>Pénalité égale au montant de l'engagement</b>		
	<b>b)</b> Équipe déclarant ou déclaré forfait général après le début des championnats		250€
<b>1.1.4</b>	Équipe perdant une rencontre par forfait ou pénalité prononcé(e) par le Comité Senior(e)s, U20, U17, U15 et 18 F	1er	50€
		Récidive	100€
<b>1.1.5</b>	Équipe perdant une rencontre par forfait ou pénalité prononcé(e) par le Comité U13, U11	1er	50€
		Récidive	100€
<b>1.1.6</b>	Équipe déclarant forfait, match aller ou retour à domicile	1er	60€
	<b>Forfait général +</b>	2ème	120€
		3ème	180€
<b>1.1.7</b>	Équipe déclarant forfait, match retour en déplacement <b>Pénalité suivant le niveau + 100€ + (km x 3 voitures au club adverse, 0,38€/km)</b>		

#### 1.2. Manquement au bon déroulement d'une rencontre :

<b>1.2.8</b>	Absence du délégué club et/ou âge non conforme (rappel : 16 ans révolus).	25€
<b>1.2.9</b>	Équipe de mineur(e)s non accompagnée d'un licencié majeur	50€
<b>1.2.10</b>	Club responsable du retard du coup d'envoi d'une rencontre	20€
<b>1.2.11</b>	Équipe quittant le terrain au cours d'une rencontre	200€

#### 1.3. Manquement volontairement ou administrativement à la tenue de la feuille de marque :

<b>1.3.12</b>	Feuille de marque irrégulière ou non réglementaire	40€
<b>1.3.13</b>	Absence ou faux numéro de rencontre sur la feuille de marque	20€
<b>1.3.14</b>	Faux numéro de licence sur la feuille de marque : club recevant	40€
<b>1.3.15</b>	Feuille e-marque transmise en retard	50€
<b>1.3.16</b>	Feuille e-marque perdue	150€



## 2. Licences :

<b>2.1</b> Tout joueur, entraîneur ou assistant, non qualifié, inscrit sur la feuille de marque <b><i>Match perdu par pénalité</i></b>	50€
<b>2.2</b> Licence manquante : joueurs, entraîneurs, assistants ou non conforme à la licence. Si plus de 5 licences manquantes plafonnée à	25€ 125€
<b>2.3</b> Club ne faisant pas parvenir, dans les délais, la liste des joueurs brûlés ou équipes personnalisées : voir articles 48 à 51	150€

## 3. Sélections Marne :

<b>3.1</b> Joueur sélectionné se déclarant indisponible : - pour motif jugé insuffisant - pour motif reconnu inexact	Suspension 15 jours Suspension 1 mois
<b>3.2</b> Joueur sélectionné, absent sans avoir prévenu	Suspension 1 mois
<b>3.3</b> Joueur sélectionné, absent et participant à une rencontre amicale : <b>= 3.2 + <i>match perdu par pénalité</i> +</b>	50€
<b>3.4</b> Club faisant participer à une rencontre un joueur ayant décliné une sélection	80€
<b>3.5</b> Dirigeant conseillant ou ordonnant à un joueur de refuser une sélection	Ouverture d'un dossier de discipline

## 4. Relations avec le Comité de la Marne :

<b>4.1</b> Résultat non communiqué (internet) pour le dimanche minuit Par résultat manquant :	100€
<b>4.2</b> Double de feuille de marque pour les équipes évoluant dans des championnats Nationaux et Régionaux : Non parvenu dans les 5 jours Non parvenu 10 jours après la notification de la pénalité	50€ 100€
<b>4.3</b> Changement de date, d'horaire ou inversion de terrain  Toute demande de report de match réceptionnée par la Commission des Compétitions moins de 72 heures avant le date prévue de la rencontre sera automatiquement refusée. <b><u>Si pas de réponse du club adverse dans les 10 jours changement accordé d'office par la CDC</u></b>  Reçu au moins 21 jours avant la nouvelle date Reçu moins de 21 jours avant la nouvelle date	25€ 50€



<b>4.4</b> Coupe de la Marne Vainqueur et Finaliste, trophée non restitué au CD 51, 4 semaines avant les Finales Trophée et Challenge de l'AG IDEM que pour les Coupes	50€ + 50€/sem 50€
<b>4.5</b> Club absent aux Assemblées Générales Ordinaires et/ou extraordinaires	150€
<b>4.6</b> Club absent à l'Assemblée Courtoise des Présidents	150€

### 5. Divers :

<b>5.1</b> Faute de BANC (imputée au club concerné)				50€
<b>5.2</b>	Fautes techniques		Fautes disqualifiantes sans rapport	
	1 <sup>ère</sup> faute	25€	45€	
	2 <sup>ème</sup> faute	45€	75€	
	3 <sup>ème</sup> faute	75€	100€ +	Ouverture dossier Ligue 150€
	4 <sup>ème</sup> faute	100€		
	5 <sup>ème</sup> faute	200€		Ouverture dossier Ligue 150€
Dans l'hypothèse de l'imputation d'une 5 <sup>ème</sup> faute technique, et pour chaque faute technique et/ou disqualifiante sans rapport suivante, il sera procédé à l'ouverture d'un dossier disciplinaire.				
<b>5.3</b> Faute Technique (imputée au Coach de jeunes mineurs U11 à U17)				
Faute Technique ou Faute Disqualifiante Sans Rapport				



### 5.3 Faute Technique (imputée au Coach de jeunes mineurs U11 à U17)

#### Faute Technique ou Faute Disqualifiante Sans Rapport

	1 <sup>ère</sup> faute	50€		
	2 <sup>ème</sup> faute	75€		
	3 <sup>ème</sup> faute	100€ +		Ouverture dossier Ligue 150€
	4 <sup>ème</sup> faute	1510€		
	5 <sup>ème</sup> faute	200€ +		Ouverture dossier Ligue 150€

### 5.4 Irrégularités diverses (concernant les officiels)

<b>a)</b> E-marque : manquement administratif de l'arbitre	25€
<b>b)</b> Non réponse, réponse tardive ou refus à une convocation du répartiteur	25€
<b>c)</b> Absence à une rencontre sans en avoir avisé au préalable le répartiteur	50€
<b>5.5 Pénalités exceptionnelles pour cas non prévus ci-dessus</b>	Montant fixé par le CD51

**5.6** Le calcul des indemnités d'arbitrage et leur règlement se fait par caisse de péréquation et par championnat.

### 5.7 Indemnités de match :

- U17 à Séniors	30€
- U11 à U15	28€
- Indemnités kilométriques	0.40€/km